



Ollainville

**DELIBERATION**  
**N° CM 28/092/2023**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 14 novembre 2023 -

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27

Présents et représentés :  
27

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 8 novembre 2023, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Véronique MAFFÉO qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ

- **Procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Refacturation des frais d'études**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 16 novembre 2021 modifié par modification simplifiée n°1 du PLU,

**Vu** la modification n°1 du PLU prescrite le 28 mars 2023,

**Considérant** que ledit projet représente une emprise foncière d'environ 40 000 m<sup>2</sup> dans la zone AU du PLU – Rue du Gay Pigeon ;

**Considérant** que ladite zone AU représente un large espace résiduel dans un secteur d'habitat de faible densité et par conséquent une dent creuse dans le tissu urbain,

**Considérant** que la zone AU du PLU est une zone destinée à accueillir une urbanisation future, à moyen terme, à dominante d'habitat,

**Considérant** que son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la modification du PLU,

**Considérant** le projet présenté par SCCV Ollainville République Émergence - Livinx et Speculoos (166 logements dont 30% de logements sociaux),

**Considérant** que ce projet respecte l'Orientation d'Aménagement particulière du PLU,

**Considérant** qu'il faut prendre en compte les coûts de cette procédure,

**Considérant** que les frais s'élèvent à 14 661 € TTC (quatorze mille six cent soixante et un euros), répartis comme suit :

- 9 201 € TTC pour le bureau d'études Espace Ville pour sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de modification n°1 du PLU.

- 5 460 € TTC pour le bureau d'études IETI pour l'évaluation environnementale.

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal Majoritaire,

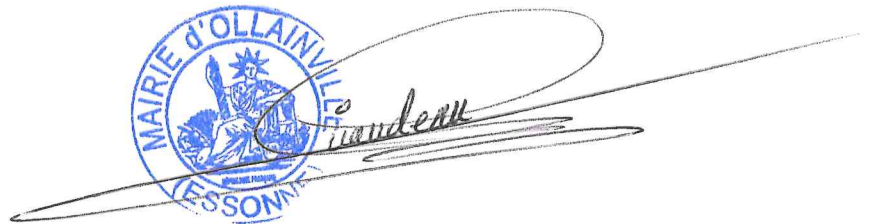
Entendu l'exposé de Monsieur Olivier MALECAMP, Premier Adjoint,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Dit** que les frais d'études d'un montant total de 14 661 € TTC (quatorze mille six cent soixante et un euros), prélevé sur le budget communal 2024, seront refacturés à la SCCV Ollainville République Émergence - Livinx et Speculoos, porteur du projet d'urbanisation de la Rue du Gay Pigeon.

*Le 16 novembre 2023*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE D'OLLAINVILLE-LES-ÉPARGES' in the 'MEUSE' department. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a sun. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads 'GiraudEAU'.